



# RECENSEMENT MILITAIRE - SNU



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Jeunes gens ayant atteint 16 ans, n'oubliez pas LE RECENSEMENT CITOYEN**

**Tous les jeunes gens français, filles et garçons, doivent se faire recenser lorsqu'ils atteignent 16 ans : cette démarche est obligatoire. Elle doit être effectuée entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois suivant leur anniversaire. Elles/ils recevront ensuite une attestation de recensement, à présenter lors de certaines démarches : examen du permis de conduire, inscription au baccalauréat à moins de 18 ans.**

Le recensement citoyen doit être effectué à la mairie avec les documents suivants :

- votre carte d'identité ou votre passeport valide,
- le livret de famille,
- une attestation indiquant vos nom, prénom, date et lieu de naissance, et ceux de vos parents, ainsi que votre adresse et un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- votre situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

Il peut aussi être fait par internet sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



## SERVICE NATIONAL UNIVERSEL – SNU

Le SNU s'adresse aux jeunes Français, garçons et filles, qui souhaitent participer à la construction d'une société de l'engagement. Ce programme a été mis en place en 2019 et, dans l'état actuel des choses, il est basé sur le volontariat. Toutefois, dès sa création, il a été envisagé qu'il devienne obligatoire à partir de 2024.

Le programme SNU pour 2021 comportera, comme en 2019 :

- **un séjour de cohésion** (du 21 juin au 2 juillet 2021),
- **puis une mission d'intérêt général** visant à développer la culture de l'engagement ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

**Conditions nécessaires pour s'inscrire en 2021** : être né(e) entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006, être de nationalité française, et être libre de tout autre engagement pendant la période du séjour de cohésion.

**Pour s'inscrire impérativement avant le 20 avril 2021 : [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)**